



# Congés non pris pour cause de maladie et fin de CDD dans la fonction publique

Par **Palerme**, le **09/07/2020 à 15:03**

Je suis en CDD dans une Université et mon contrat va prendre fin sans renouvellement à la fin du mois. Actuellement en arrêt maladie je n'e vais pas pouvoir prendre tous mes congés payés . L'Université doit-elle me les payer.

Merci de votre reponse

What do you want to do ?  
New mailCopy

Par **P.M.**, le **09/07/2020 à 15:12**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

A ma connaissance, effectivement, les congés payés doivent être pris avant le terme du CDD de droit public, sinon, ils sont perdus...